

**Organisme notifié n°0071**

**Notified body**

## CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE

EC TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 16278 rév. 0 du 19 octobre 2009

**Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais  
*Issued by*

**En application** : Décret n°2006-447 du 12 avril 2006, arrêté du 28 avril 2006, transposant en droit français, la  
*In accordance with* directive 2004/22/CE du 31 mars 2004 annexe 1 & annexe MI-006, chapitres I et III

*Decree nr 2006-447 dated 12 April 2006 and order dated 28 April 2006, transposing into French law, the European directive 2004/22/EC of 31 March 2004 annex 1 & annexe MI-006, chapters I and III*

**Fabricant** : JANODET S.A. - 34 rue Debordeaux - FRA - 02200 - SOISSONS  
*Manufacturer*

**Mandataire** : - - - - -  
*Authorized representative*

**Concernant** : Un instrument de pesage à fonctionnement automatique : instrument de remplissage gravimétrique  
*In respect of* automatique (doseuse pondérale) type JANOMATIC é.  
*An automatic weighing instrument : automatic gravimetric filling machine type JANOMATIC é.*

**Caractéristiques** : Classe d'exactitude de référence : Ref(0,2).  
*Characteristics* Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.

*Reference accuracy class : Ref(0,2). The other characteristics are given in the annex.*

**Valable jusqu'au** : 19 octobre 2019  
*Valid until* October 19th, 2019

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier K050373-D1.

*The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s). All the plans, shematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file K050373-D1.*

Etabli le 19 octobre 2009  
*Issued on October 19th, 2009*

Pour le Directeur Général  
*On behalf of the General Director*  
  
Laurence DAGALIER  
Directrice Déléguée  
*Deputy Director*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

## 1 Désignation

L' instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale, ci-après dénommé « instrument » et faisant l'objet de ce certificat, est désigné par JANOMATIC é (ceci recouvre notamment plusieurs possibilités d'alimentation en produit, de récepteur de charge, ...).

## 2 Description

### 2.1 Construction

L'instrument peut fonctionner dans un environnement explosif ATEX (en option). Toutefois, le présent certificat ne prend pas en compte la conformité aux prescriptions de conformité ATEX.

Le document normatif utilisé est la R61/2004 de l'OIML. A également été utilisé le guide WELMEC 7.2 relatif à l'examen du logiciel.

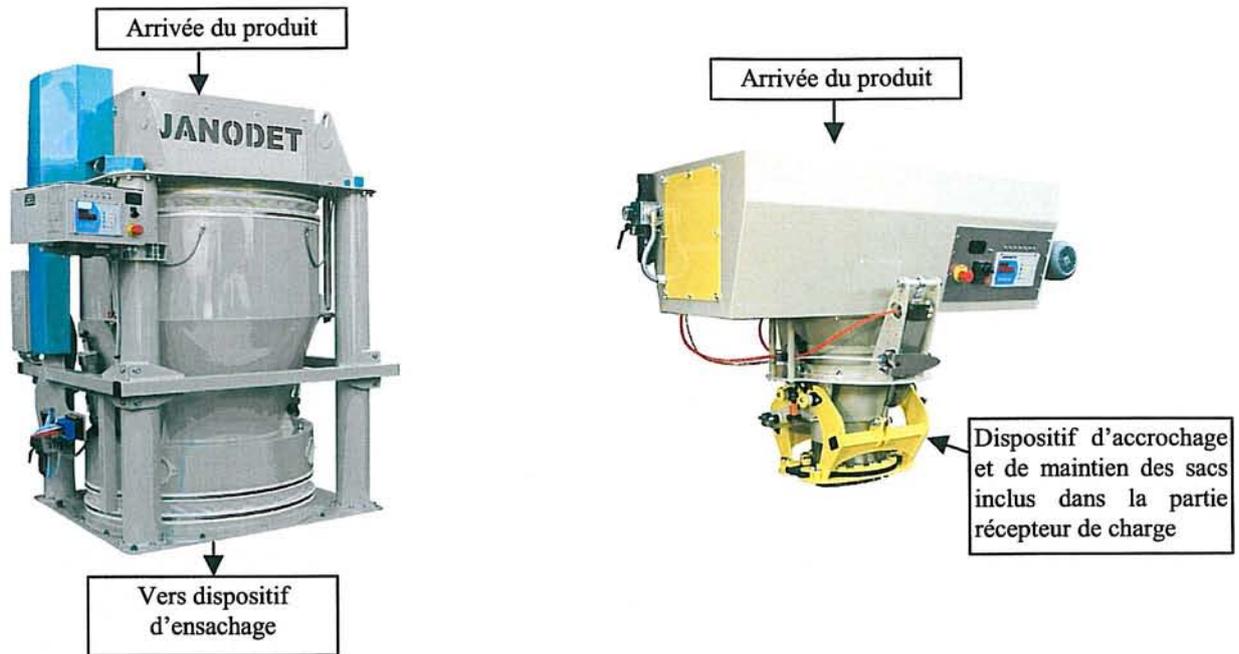
L'instrument est destiné au conditionnement de produits en emballages (sacs type "gueule ouverte", à valve ou de grande contenance, fûts, ...) par pesées brutes ou par pesées nettes.

Un instrument est constitué par :

- 1/ un dispositif d'alimentation en produit à un ou deux débits pouvant être gravitaire (commande par vérin(s) ou par motorisation), par vis (une ou deux), par bande, par turbine, par fluidisation ou par couloir(s) vibrant(s), ou mixte combinant plusieurs des systèmes précédents. Ce dispositif déverse le produit soit directement dans l'emballage (instruments à pesées brutes) soit dans une benne de pesée (instruments à pesées nettes).
- 2/ Une unité de pesage comprenant :
  - a/ un dispositif récepteur de charge constitué par :
    - pour les instruments à pesées brutes, une bouche d'ensachage avec serre-sac, ou un berceau récepteur de charge pouvant recevoir différents types d'emballages,
    - pour les instruments à pesées nettes, une benne de pesée dans laquelle se déverse le produit ; cette benne est équipée d'un dispositif de vidange permettant d'évacuer la dose réalisée vers l'emballage.
  - b/ Un dispositif équilibre et transducteur de charge constitué par 1, 2, 3 ou 4 capteurs à jauges de contrainte
  - c/ Un dispositif indicateur matériellement identique au module MASTER K type IDé faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°01-05 révisé par le certificat d'essai n° LNE-15649 (certificats délivrés par le LNE, organisme n°0071 notifié par la France). Les caractéristiques du module sont indiquées dans le certificat d'essai n° LNE-15649.
- 3/ En option, un dispositif de stockage de données (validé selon l'extension –L au sens du guide WELMEC 7.2)
- 4/ En option, un dispositif terminal pour l'affichage et la commande peut être utilisé ; ce terminal doit alors respecter les conditions énoncées aux lignes identifiées par N°4 et N°5 du tableau présenté à l'annexe 6 du guide WELMEC 2.1 – 4<sup>e</sup> édition.
- 5/ En option, un dispositif d'impression peut être connecté.
- 6/ En option, un dispositif indicateur de niveau lorsque l'instrument peut être déplacé sur son lieu d'installation.

Les illustrations suivantes donnent des exemples d'instruments.





## 2.2 Capteur de mesure

Le capteur de mesure est un capteur à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne.

Les caractéristiques du capteur doivent être compatibles avec celles des autres modules associés et avec celles de l'instrument complet ; le coefficient de module pLC doit être inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

## 2.3 Traitement de la mesure

### - Processus

L'instrument pèse les doses en cours de confection et asservit les mécanismes de remplissage en fonction des paramètres définissant le cycle en cours.

### - Matériel

Transmission de la force sur le récepteur de charge qui sollicite la cellule de pesage.

Le signal analogique est transmis de la cellule vers le module indicateur comprenant le convertisseur analogique/numérique.

## 2.4 Indication de la valeur pesée

L'indication de la valeur pesée est affichée sur la face avant du dispositif indicateur.

## 2.5 Équipements et fonctions soumis aux exigences de la directive 2004/22/CE

- dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- dispositif automatique intermittent de mise à zéro (actif lors des cycles de contrôle ou selon une fréquence prédéterminée) ; la durée maximale entre 2 mises à zéro consécutives est de 60 minutes ;
- dispositif semi-automatique de tare soustractive ;
- dispositif automatique intermittent de tare soustractive (actif lors des cycles de contrôle) ;
- dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de prédétermination des doses ;
- dispositif de coupure de l'alimentation en produit ;
- dispositif de correction automatique de l'erreur de jetée (actif lors des cycles de contrôle) ;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de contrôle de l'affichage à la mise sous tension ;
- dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

## 2.6 Documentation technique

- Certificat d'essai n° LNE-15649 et sa documentation correspondante (B011670-D2, C031330-D1, E080792-D3 et G020671-D18)
- Schémas – 2 exemples de montages
- Notices d'utilisation « IDE\_FR\_Doseuse Ponderale Pneumatique », « IDE\_FR\_doseuse pondérale SERVO » et « IDE\_FR\_Doseuse Ponderale JANOMATIC B »
- Document « IDE\_Fr\_Des.IPFA Ide - Doseuses pondérales fct. Auto.\_rev00.DOC ».

## 2.7 Équipements intégrés et fonctions non soumis à MID

D'autres équipements ou fonctions non concernés par la directive 2004/22/CE peuvent être intégrés ou adjoints à l'instrument (terminaux opérateurs, automates, ...).

## 3 Données techniques

### 3.1 Conditions assignées de fonctionnement

* Classe d'exactitude de référence	Ref(0,2) selon OIML R 61/2004
* Classe d'environnement climatique	- 10 °C, + 40 °C
* Classe d'environnement mécanique	Non applicable aux IPFA
* Classe d'environnement électromagnétique	E2
* Nombre d'étendues de pesage	1 ou 2
* Portée maximale	Max $\geq$ 3 kg
* Nombre d'échelons	$n \leq$ 6000 par étendue de pesage
* Effet maximal soustractif de tare	T = - Max
* Portée minimale ; Dose minimale assignée	Pour un instrument installé sur site, la valeur minimale de la dose minimale assignée doit être telle que dans les conditions normales d'utilisation et pour la classe d'exactitude correspondante, les tolérances prévues par la réglementation soient respectées. Lors de la vérification primitive, les essais doivent inclure des essais réalisés avec cette valeur.

### 3.2 Autres conditions de fonctionnement

L'instrument est principalement destiné à être installé de manière fixe. Dans le cas où il serait déplacé sur son lieu d'utilisation, les modalités de déplacement sont celles prévues dans les instructions écrites du fabricant relatives à l'installation (en particulier concernant la mise à niveau).

## 4 Interfaces et conditions de compatibilité

Les interfaces possibles sont décrites dans le certificat d'essais n° LNE-15649.

## 5 Exigences relatives à la production, à la mise en service et à l'utilisation

### 5.1 Exigences sur la production

- Temps de chauffage  
Après mise sous tension, le système d'exploitation lance les programmes nécessaires au fonctionnement de l'instrument. Aucune temporisation n'est à prévoir avant le lancement d'un cycle de production effectif.
- Dispositif automatique de mise à zéro  
La durée maximale pouvant être définie entre 2 mises à zéro consécutives est de 60 minutes.  
En fonctionnement, dès qu'une mise à zéro de toute nature est effectuée (zéro semi-automatique ou zéro automatique) la durée jusqu'à la mise à zéro suivante peut être à nouveau de 60 minutes.  
Lorsque les 60 minutes sont atteintes, l'instrument « force » une mise à zéro dès que le dispositif récepteur de charge est déchargé.

### 5.2 Exigences sur la mise en service

- Preuve de la compatibilité des modules  
Elle doit être apportée par le fabricant selon les critères exposés dans le guide WELMEC 2.

- Examens et essais

La ou les classes d'exactitude opérationnelles  $X(x)$  (avec  $x = 0,2$  ou  $x = 0,5$  ou  $x = 1$  ou  $x = 2$ ) sont déterminées en fonction des résultats d'essai.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon les paragraphes 5.3.1 et 5.3.2 de la recommandation R 61/2004 de l'OIML, avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

- Examen des inscriptions réglementaires

Voir le paragraphe 7.1 de ce certificat

- Examen de l'identification du logiciel

Voir paragraphe 6 de ce certificat

- Mise en place du dispositif de scellement

Selon le paragraphe 6 de ce certificat

### 5.3 Exigences pour l'utilisation

- La documentation fournie par le fabricant (par exemple dans le manuel d'utilisation) doit comporter :

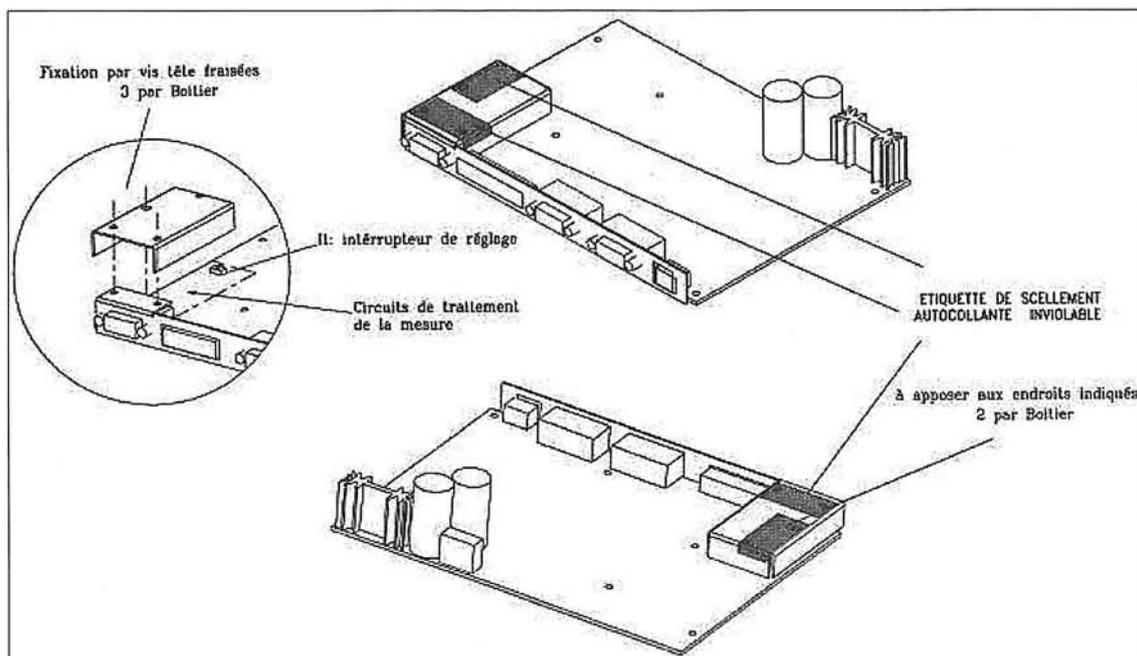
- la description des commandes à entrer pour accéder à la visualisation des versions de logiciel
- les modalités pratiques à respecter dans le cas où l'instrument serait déplacé sur son lieu d'installation (voir 3.2 ci-dessus).

- L'utilisateur doit assurer :

- que l'instrument est et reste approprié à son usage
- que les performances de l'instrument restent conformes aux tolérances réglementaires
- que les scelllements ainsi que les inscriptions et marquages réglementaires restent intègres
- que la réglementation relative aux instruments en service du pays où l'instrument est utilisé est appliquée (exemples : opérations de contrôle en service prévues effectuées, documents devant accompagner les instruments tenus à jour,...)

## 6 Mesures de sécurité

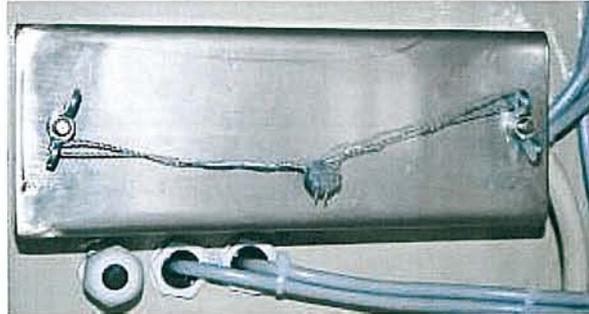
### 6.1 A l'intérieur du boîtier indicateur



## 6.2 Au niveau du boîtier de jonction

Lorsqu'un boîtier de jonction des capteurs équipant l'instrument est prévu, son ouverture doit être rendue impossible soit par étiquettes de scellement, soit par utilisation de vis à tête percée, de fil perlé et de plombs de scellement.

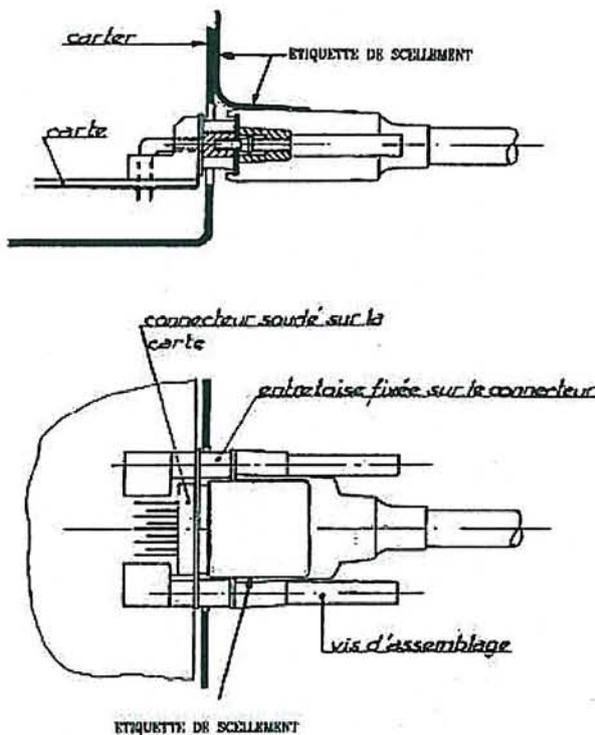
Exemple avec vis à tête percée, fil perlé et plombs de scellement



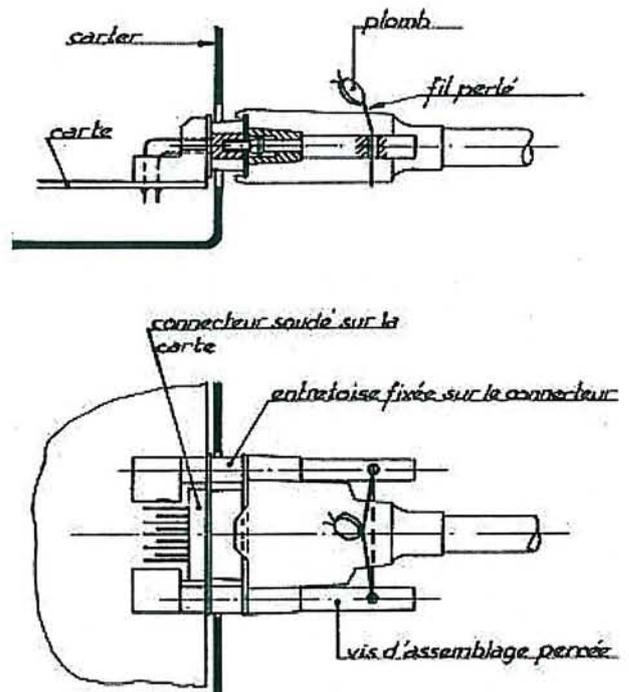
## 6.3 Scellement du connecteur à l'interface M1

Il y a alors 2 possibilités

1<sup>ère</sup> possibilité  
avec étiquette autodestructible



2<sup>ème</sup> possibilité  
avec plomb et fil perlé



## 6.4 Aspects logiciels

La partie de logiciel à caractère légal de la carte unité centrale IDE est identifiée par le numéro de la version du logiciel « IDE V1.1 » et la somme de contrôle « 2F52 » affichées temporairement lors de mise sous tension du dispositif indicateur.

## 7 Marquage et inscriptions

### 7.1 Inscriptions réglementaires

Les inscriptions réglementaires sont :

- identification du fabricant
- année de fabrication
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- Nombre maximal de charges par dose (dans le cas où il y a des pesées cumulatives)
- dose maximale
- dose minimale assignée
- cadence(s) maximale(s) de fonctionnement
- référence du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude opérationnelles (X(x)) avec  $x \geq 0,2$  et  $x \leq 2$ )
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,2))
- échelon(s) sous la forme  $d = \dots$  ou  $d_i = \dots$
- portée maximale sous la forme  $Max = \dots$  ou  $Max_i = \dots$
- portée minimale sous la forme  $Min = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme  $T = \dots$
- domaine de températures

### 7.2 Marquage de conformité

Les marques de vérification figurent dans le voisinage des inscriptions réglementaires.

## 8 Révisions de ce certificat

N° de révision	Modifications par rapport à la révision précédente
0	---